

PERIODE DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Par YOCEANIS, le 03/03/2013 à 18:41

Bonjour,

En pleine période de licenciement éco, je viens d'accepter le contrat de sécurisation professionnelle.

La période de réflexion se termine le 4 mars prochain.

Samedi dernier, j'ai reçu une LRAR de mon employeur avec deux points distincts

- -- La confirmation de mon lic. éco
- -- une demande de mon (ex)employeur pour ramener mon véhicule, mon PC et mon tél portable sous 8 jours (mais après le 4 mars)

A compter de cette date, je ne fait plus parti du personnel de la société et donc plus assuré pour conduire la voiture, Par conséquent la demande de mon (ex)employeur est-elle légale? Distance entre mon domicile et le siège social de ma société (ex) : 700 kms Merci pour votre aide